

Enquête publique – Création d'un bassin d'eaux vives sur la ZAC du port d'Epinal

En préambule, le dossier d'enquête publique en ligne sur les sites de la Préfecture et de la Communauté d'agglomération d'Epinal regroupe un ensemble de dossiers et fichiers, environ 1 000 pages, dont la présentation ne permet pas une appropriation simple et progressive du projet.

Les dossiers ont gardé leur appellation technique et aucun sommaire permettant de cibler les documents n'est présent. Il est impossible d'assimiler un travail de 18 mois sur la base des dénominations des fichiers d'études (SEV Epinal1, DAE plans 1 ...), pour une appropriation en 1 mois.

Un dossier de vulgarisation aurait été le bienvenu pour présenter le projet en toute transparence, avec un nommage approprié et compréhensible des fichiers.

Généralités / ville aggro

Le parc public du port d'Epinal est comme son nom l'indique ouvert à toutes et tous gratuitement. Cet espace public est le plus prisé et le plus utilisé par les spinaliennes et les spinaliens, sa fréquentation n'est pas à démontrer. Il est donc avant tout un parc de la ville d'Epinal, tout type de fréquentation confondue.

Sur cet équipement, le dossier d'enquête publique ne fait état d'aucune étude d'opportunité ou étude de besoin, à quelle demande il répond. La seule opportunité de ce projet présente dans le dossier est liée à la proximité des infrastructures existantes : capitainerie, maison du vélo, base nautique du GESN. Une réelle étude d'opportunité aurait permis de montrer l'intérêt général de ce projet de 6 M€, ce qui n'est absolument pas le cas. Pourtant, il y aura une répercussion sur la fiscalité locale : 2,75 M€ pour la CAE. Les financements de la région et du département ont également une incidence directe sur la fiscalité locale ; les subventions sont de la fiscalité à une échelle différente.

Un tel projet se doit également de proposer une étude de faisabilité mettant en évidence l'étude de plusieurs scénarii à l'échelle du territoire du porteur de projet. Les seules propositions alternatives proposées sont dans un périmètre très restreint, dans le secteur de la maison romaine. Pourtant, il existe d'autres sites sur l'agglomération d'Epinal pouvant accueillir cet équipement, à l'amont d'Epinal par exemple pour revaloriser ces secteurs, voire sur d'autres communes de l'agglomération en bordure de Moselle. Pour information, trouver l'annexe 10 dans un document de plus de 800 pages, sans pagination dans le sommaire, avec des annexes dans l'annexe, est pour le moins complexe.

Usage

Dans le cadre professionnel, un paysagiste DPLG a signifié qu'un aménagement réussi était un aménagement que les usagers se sont appropriés et utilisent. Le port d'Epinal en est le parfait exemple : un retraité qui lit son journal tous les matins, des aires de pique-nique utilisées quotidiennement par les personnes qui travaillent à Epinal, des espaces paisibles au bord de la Moselle pour s'allonger, des espaces verts utilisés pour des jeux collectifs et bien d'autres activités ... C'est un réel plaisir de traverser ce parc et d'y découvrir chaque jour comment il est adopté par toutes et tous.

Et demain, que va-t-il devenir ? Plus de la moitié de l'espace vert entre le parking et l'aire de jeux actuelle pour enfants va prendre la forme d'une structure bétonnée qui va casser l'harmonie de ce parc.

Au vu du plan, plus de voie ombragée le long de la Moselle, une aire de jeux réduite pour les enfants

...

La présentation du projet en plan se fait de la manière suivante : plan actuel d'aménagement du parc avec les voies cyclistes et piétonnes, puis « collage » du stade d'eaux vives dessus. Un nouveau plan d'aménagement global est indispensable pour visualiser les futurs cheminements et leur continuité, le seul emplacement potentiel du chapiteau ne suffit pas.

La réflexion sur le stationnement n'est pas abordée, alors que le chiffre de 600 personnes est avancé ...

Le parc du port est utilisé tous les jours. Il est indispensable de connaître le temps d'utilisation de l'équipement (nombre de jours dans l'année, nombre d'heures/jour, créneaux réservés ...) et de rapporter à l'usage quotidien de cet espace par toutes et tous, librement.

Environnement

L'eau est un bien universel et commun.

Alors que les dernières années montrent à quel point la ressource en eau est fragile, les projections climatiques indiquent que cette situation va perdurer voire s'aggraver.

Les précédents étés, la sécheresse a conduit à des restrictions d'eau par arrêté préfectoral : fermeture du port, interdiction d'arroser en journée, ...

Comment expliquer aux concitoyens que de l'eau va être ponctionnée en journée pour une activité bénéficiant à une minorité alors que des contraintes leur sont imposées. Par ailleurs, cet équipement bénéficiera peu aux touristes du fluvial, ne pouvant accéder au port durant tout l'été.

Les arbres et la végétation contribuent à l'absorption du CO₂. Le parc du port est doté de nombreux arbres avec des allées ombragées le long de la Moselle. Ce projet va conduire à modifier cet environnement. Là encore, une présentation simple (avant-après) permettrait de visualiser les continuités végétales proposées dans le cadre du projet, avec calcul sur le CO₂ démontrant que la situation ne va pas se dégrader (prise en compte du volume des arbres détruits et de ceux replantés). Ce n'est pas clair. En tous les cas, Le doc SEV-Epinal³ ne montre pas d'effets positifs. De plus, au vu de l'emprise du projet, ce sont les arbres de haute tige qui vont être abattus, il va falloir du temps pour retrouver le volume actuel avec les nouvelles plantations.

Que d'espaces arborés détruits ou modifiés en peu de temps sur la ville d'Epinal.

L'eau et la végétation sont les conditions essentielles pour créer des îlots de fraîcheur.

Il est mis en avant que le nouvel aménagement va permettre de lutter contre les îlots de chaleur, ce site n'en était pas un (présence de la Moselle, du canal et d'arbres de hauteur). La présence de tant de béton ne peut que dégrader la situation actuelle.

Rentabilité

La rentabilité économique de ce projet est douteuse, l'équilibre budgétaire ne peut être atteint au vu du coût du projet, des charges de fonctionnement (électricité, entretien, maintenance ...), cette liste n'est pas exhaustive. Le coût de l'investissement (amortissement, annuités des emprunts) n'apparaît pas dans les coûts annuels. Les données de la brochure sur l'équilibre financier du projet sont donc fausses et mensongères.

Une étude de marché aurait été une réelle plus value. Les futurs utilisateurs de cet équipement, autres que les licenciés du club de canoë-kayak, les sportifs s'entraînant pour les JO 2024 ..., ont-ils été ciblés ? Quel sera le montant d'une descente ? Quelles sont les aides mises en place pour qu'il soit accessible à toutes les bourses ? Qui paie les activités des scolaires, les collectivités ? La plaisance est quasi nulle pendant l'été à cause de la sécheresse, est-ce pris en compte dans les 17 000 € ? Comment sont calculés ces 17 000 €, fréquentation du port, nombre de camping-cars ? La véracité de cette simple donnée est à démontrer.

D'un point de vue environnemental, un tel projet nécessite la mise en place de mesures compensatoires. A mon sens, la base d'un tel projet est de l'aménager sur un terrain à faible valeur environnementale, il en existe en bordure de Moselle.

Par ailleurs, l'agglomération d'Epinal valorise sa démarche « territoire à énergie positive » à l'horizon 2050. L'exemplarité est que chaque nouveau projet respecte cet équilibre en propre afin de s'intégrer dans l'objectif global.

La construction de cet équipement va nécessiter beaucoup de béton et autres matériaux, dont l'empreinte carbone négative n'est plus à démontrer. Annuellement, ce projet va engendrer une facture d'électricité de 90 000 €. Pour compenser en « énergies renouvelables », il faudrait recouvrir la moitié de la surface du centre des congrès en panneaux photovoltaïques pour un investissement de 1M€.

Il est souvent avancé la notion du rapport investissement/rentabilité pour des projets de rénovation énergétique par exemple, cette règle devrait s'appliquer à tous les projets.

Il est également important de connaître les coûts induits des modifications du parc, comme le déplacement de l'espace jeux pour enfants, la création de nouveaux cheminements...

Conclusion

Au vu du dossier d'enquête publique, les premières réflexions sur ce projet date de 2014. Un équipement d'une telle d'envergure se doit d'être présenté dans le cadre électif, ce qui n'a pas été la cas. Les citoyens se doivent de connaître les investissements projetés sur leur territoire et il est plus que fondamental qu'ils soient consultés sur la bonne utilisation de l'argent public, dans l'intérêt général du territoire qui le finance. C'est la définition de la démocratie.

Cette enquête publique porte uniquement sur le volet environnemental, cadré réglementairement.

En résumé, aucune concertation amont sur le projet, des études menées en catimini, pour un équipement voulu par une minorité et qui va peser sur l'ensemble des contribuables.